



SECTION



CANTAL

SECTION DU CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mël de la section : [fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr)

## Comité Technique Local du 15/03/2018

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

M. MORICEAU  
M. JOUVE  
M. ORLIANGES  
M. PAILLET  
M. RAYMON  
Mme GIGUET

Mme BONNET assure le secrétariat

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

M. MOISSINAC (FO)  
M. DEJOU (FO)  
M. WAY (CGT)  
M. TEUILLIERAS (CGT)  
M. VEYLET (CGT)  
M. LAROUSSINIE (Solidaires)  
M. SERRE (Solidaires)

En préambule les organisations syndicales ont lu le tract syndical appelant à la **grève le jeudi 22/03/2018** :

*« Depuis plusieurs mois, la technostructure se penche avec attention sur le futur de la DGFIP à travers toute une série de rapports concernant nos missions.*

*Le programme Action publique 2022 débouchera sur des décisions fortement (dé) structurantes pour la DGFIP. Nous ne sommes pas les seuls à le prédire, notre Directeur Général ne le dément pas et notre ministre s'épanche très largement dans la presse.*

*La DGFIP constitue en effet pour nos responsables politiques un inépuisable réservoir de suppressions d'emplois. Là encore, nous sommes prévenus, y compris et encore par le DG.*

*Ainsi, selon des sources bien informées, ce sont entre 16 et 18 000 emplois qui pourraient disparaître d'ici 2022 !*

*Un tabou est tombé, nos missions et leur périmètre sont sur la sellette. Aujourd'hui, plus personne ne garantit leur pérennité. Le comité CAP22 réfléchit notamment :*

- à la création d'agences comptables dans les collectivités dites importantes,
- à la fusion des SFACT et des CSP , autrement dit à la fin de la séparation de l'ordonnateur et du comptable,
- à la généralisation des SFACT dans la sphère territoriale,
- à la centralisation du recouvrement tant de l'impôt que des cotisations sociales par un seul opérateur qui pourrait être l'URSSAF.

*Alors soyons clairs : seule notre mobilisation permettra d'empêcher ces choix destructeurs pour nos missions, nos droits et garanties, et nos salaires...*

**A ce rythme nous serons toutes et tous concernés.**

*Avec la réforme de la fiscalité locale, c'est peut-être la disparition de la mission foncière. D'ores-et-déjà, la fin annoncée de la TH, couplée avec le PAS et l'obligation totale de télé-déclarer obère très sérieusement l'avenir de la gestion fiscale des particuliers et par voie de conséquence des SIP. La mission cadastrale a du plomb dans l'aile et une absorption par l'IGN ne relève pas du fantasme syndical.*

*La mission informatique, déjà gangrenée par l'intervention du privé pourrait subir une mutualisation ministérielle, voire interministérielle et le statut des personnels suivrait. **Le risque d'une prise en main des Préfets sur les missions, leurs conditions d'exercice, les implantations, l'organisation structurelle et la gestion des personnels est réel.***

*Enfin, le maillage et la présence territoriale de la DGFiP sont en perpétuelle réduction.*

*Pour clôturer le tout, les règles de gestion, le recrutement, les promotions internes sont passés au même tamis destructeur.*

*C'est le sens des annonces du 1er Ministre le 1er février : **plan de départs volontaires, rémunération au mérite...***

*Pire, notre pouvoir d'achat continue de reculer, nos débouchés fonctionnels s'obstruent, et nos déroulements de carrière se réduisent, notamment avec le report de la mise en oeuvre du protocole PPCR.*

*Enfin, pour couronner le tout, le **jour de carence, la CSG augmentée mais très partiellement compensée et de nouveau le gel du point d'indice.***

*Alors soyons clairs : seule notre mobilisation permettra d'empêcher ces choix destructeurs pour nos missions, nos droits et garanties, et nos salaires...*

*Les organisations syndicales solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques, FO DGFIP et CFDT Finances Publiques appellent les agents des finances publiques à la grève, et à participer à toutes les initiatives dont les manifestations organisées le **22 mars.** »*

## **1) Approbation des PV du 19/12/2017 et 09/01/2018 :**

Les PV sont approuvés à l'unanimité.

## **2) Exécution budgétaire 2017 et budget prévisionnel 2018 :**

Pour notre département l'exécution budgétaire 2017 s'élève à 986 046 € en autorisation d'engagement (AE) contre 1 061 614 € en 2016 et à 985 369 € en crédits de paiement (CP) (994 783 € en 2016).

On note notamment une forte augmentation du poste « dépense du propriétaire – entretien lourd » correspondant à la quote-part des frais de fonctionnement de la cité administrative. Parallèlement les dépenses d'affranchissement diminuent en raison du développement de « clic-esi ».

Concernant la prévision budgétaire 2018, la dotation globale de fonctionnement augmente de près de 6 % ce qui interrompt la baisse continue et connue depuis des années.

Les crédits notifiés en 2018 sont de 937 345 € en autorisation d'engagement (888 182€ en 2017) et de 954 100 € en crédits de paiement (900 859 € en 2017).

Les postes en augmentation sont notamment les « dépenses de l'occupant - services » suite au marché passé avec l'entreprise ONET concernant le ménage dans les locaux de la Direction (28 750 € en CP exécution 2017 contre 70 000 € en prévision d'exécution 2018) et les « frais de transports » du fait de la volonté de la Direction de changer un véhicule.

Les fermetures de Trésoreries et déménagements permettent d'économiser près de 35 000 € (loyer d'Aurillac Banlieue -20 000 €, loyer de Laroquebrou -9 000 € et le local rue Guy de Veyre à Aurillac -5 600 €).

Suite à nos demandes et considérant l'augmentation du budget de fonctionnement le Directeur envisage des pistes d'amélioration sur le remboursement des frais de déplacement.

Les trois organisations syndicales d'un commun accord ont décidé de s'abstenir concernant le vote du budget prévisionnel compte tenu notamment de l'augmentation budgétaire et cela sans renier les difficultés matérielles rencontrées par nos collègues dans les services.

### **3) Modification des heures d'ouverture au public des services de la Direction :**

Suite au déménagement de la Trésorerie d'Aurillac Banlieue dans les locaux de la Direction départementale le 05 mars, cette dernière a adopté les horaires de la Trésorerie soit du lundi au jeudi : 8h30-11h45 / 13h15-16h00 et le vendredi 8h30-11h45 / 13h15-15h00.

L'amplitude horaire est sensiblement équivalente.

Nous avons, comme les autres organisations syndicales, voté pour ce changement d'horaire.

### **4) Tableau de bord de veille sociale : choix d'indicateurs complémentaires :**

Suite au CTL du 09/11/2017 puis au groupe de travail de décembre 2017 en plus des 6 indicateurs socles retenus (voir notre compte rendu du CTL) 5 indicateurs complémentaires avaient été sélectionnés (moyenne d'âge des agents par service, catégorie de services et au niveau de la direction, taux d'absentéisme pour maladie, nombre de demandes de mutation déposées et non satisfaites, emplois non pourvus, nombre de fiche de prévention au risque psychosocial remontées à l'PA ou fiche de signalement remontée au référent protection juridique).

Toutefois, le bureau RH2C a précisé que seuls 4 indicateurs pouvaient être sélectionnés et suivis via ces outils.

Le point d'accord trouvé lors du groupe de travail de décembre étant remis en cause, nous avons, comme les autres organisations syndicales, voté contre.

### **5) Signature du protocole d'entraide SPF et suivi :**

Un point d'étape portant sur le protocole d'entraide entre les services de publicité foncière (SPF) d'Auxerre 2 et de Sens et le SPFE d'Aurillac nous est présenté.

Au 28/02/2018, 1 045 dossiers avaient été traités par les collègues de l'Yonne.

Cette entraide se déroule relativement bien. A noter toutefois un taux de rejet plus élevé dans l'Yonne.

Cette convention doit se terminer au 30 juin 2018. Pour le moment il n'est pas prévu de prolongement.

Rappelons qu'au niveau national, une réforme est engagée afin d'aboutir à un seul SPFE par département.

## **6) Point sur l'expérimentation du télétravail à domicile :**

Ce dispositif devrait être généralisé courant l'année 2018.

Pour le département du Cantal se sont actuellement 3 collègues qui l'expérimentent. Ils sont globalement satisfaits de cette mesure. Un léger bémol concerne la contrainte du transport de l'ordinateur portable car ces collègues ne disposent pas de PC fixe.

M. le Directeur nous informe qu'une 4ème collègue en poste au SIP d'Aurillac va expérimenter ce nouveau mode de travail un jour par semaine comme c'est déjà le cas pour les autres.

## **7) Campagne d'engagement de volontaires du service civique dans les SIP au titre de l'année 2018 :**

La note de service DGFIP du 30/06/18 prévoit un recrutement de 600 volontaires du service civique.

A ce titre, pour le Cantal, une personne vient d'être recrutée au SIP d'Aurillac à compter du 15/03/2018.

A noter qu'il n'y avait eu qu'une seule candidature. Au niveau national on décompte 1 585 candidature contre 1 946 lors de la précédente campagne.

## **8) Questions diverses :**

\* Le recrutement d'un agent handicapé est actuellement en cours. Il sera affecté sur le SIP d'Aurillac. Il s'agit d'un agent C.

7 candidats ont été reçus. La prise de poste est fixée au 15/06/2018.

\* Les travaux de la Trésorerie de Murat ayant pris du retard, son déménagement est prévu en juin.

*Les élus Force Ouvrière au Comité Technique Local : Jean-Pierre Moissinac, Dominique Dejou, Sabine Bourgade et Xavier Antony.*

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques



**SECTION**  
  
**DU**  
**CANTAL**

**BULLETIN D'ADHESION**

(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFIP)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ signature